

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Hervé REY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Fabienne YAACOULI, Catherine PEJU, Gérard PINATTON, M.CROIZER, J.MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

Secrétaire de séance : Gisèle GRANGE.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

DOSSIER « LES GENETS » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suite du projet de réhabilitation du bâtiment des Genêts. La SEMCODA se rendrait acquéreur de l'ensemble du bâti, la commune se réservant le commerce Vival en propriété.

Dans la partie nord conservation des 9 logements existants. Les 1^{er} et 2^{eme} niveaux sont consacrés à des locaux adaptés aux professionnels de la santé. Les 3^{eme} et 4^{eme} niveaux seront des duplex. Les travaux au rez de chaussée concernant le cabinet du médecin sera pris directement en charge par lui-même.

Une partie du bâtiment est démolie pour une ouverture sur un petit jardin public.

L'autre partie sera réservée pour des logements seniors (14 – 15 petits logements) avec une maîtresse de maison.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un marché public avait été lancé pour le désamiantage, la démolition d'une partie du bâtiment. Ce marché n'a eu aucune candidature déposée. La commission d'appel d'offre l'a déclaré infructueux. La commune en collaboration avec l'atelier d'architecture continue à travailler sur ce point, soit pour lancer un nouveau marché, soit pour traiter en marché négocié.

Le conseil municipal prend connaissance de l'exposé de Monsieur MATHIEU sur ce sujet.

Un bilan prévisionnel a été établi par la commune concernant ce projet, voir tableau ci-dessous :

| LES GENETS | | | |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| RECETTES | Montant | DEPENSES | Montant |
| Vente des logements à la SEMCODA | 385 000,00 | Travaux avant mise à disposition | |
| Vente bâtiment Sud à la SEMCODA | 100 000,00 | (désamiantage, démolition intérieure | |
| | | déconstruction) | 300 000,00 |
| Subventions : | | | |
| Département | 300 000,00 | Travaux extérieurs (jardin, abords) | 155 000,00 |
| Dotation sénatoriale | 25 000,00 | | |
| | | | |
| Location : | | | |
| Vival sur 10 ans | 86 000,00 | Travaux Vival | 67 500,00 |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | 896 000,00 | | 522 500,00 |
| Economie | | Perte | |
| Maintenance ascenseur, réparations locatives | | Perte sur budget communal environ | |
| 5 000 €/an soit sur 10 ans | 50 000,00 | 30 000 €/an de location | 30 000,00 |
| Augmentation possible dû au vieillissement des | | | |
| appartements. | | | |
| | | | |
| Cabinet du médecin (environ 100 m2) | | | |
| paiement en direct des factures | | | |
| | | | |
| | | | |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la vente du bâtiment « Les Genêts » à la SEMCODA pour un montant de 485 000 Euros.
Le conseil municipal se prononce par 14 voix pour et 1 abstention.

DOSSIER TERRAIN SECOND : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan des constructions sur le terrain Second établi par le cabinet d'architecture en accord avec la SEMCODA, porteur du projet. Il donne un bilan financier provisoire sur ce dossier, et demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente du terrain au prix de 565 000 Euros. La commune ayant des travaux de viabilité à prévoir ainsi que des travaux de réaménagement de la halle centrale qui est conservée dans le projet, Monsieur le Maire donne un plan de financement prévisionnel (tableau ci-dessous) et demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

| TERRAIN SECOND | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| RECETTES | Montant | DEPENSES | Montant |
| Vente de terrain | 565 000,00 | Réhabilitation de la halle | 64 000,00 |
| | | Maîtrise d'œuvre | 25 000,00 |
| Subventions : | | | |
| Département | 50 000,00 | Raccordement Eaux Usées | 20 000,00 |
| Voirie | 50 000,00 | | |
| Eaux Usées | 3 000,00 | VRD | 240 000,00 |
| | | Achat terrain | 300 000,00 |
| | | Intérêts et frais d'emprunt | 48 033,33 |
| TOTAL | 668 000,00 | | 697 033,33 |

Le conseil municipal après délibération et vote, décide de vendre le terrain à la SEMCODA pour la somme de 565 000 EUROS à l'unanimité.

TERRAIN SAINT MARTIN ZONE HUMIDE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr VIANNAY Alain est vendeur de la parcelle AO 145 d'une surface de 4 420 M2. Cette parcelle est située à côté de la zone humide de Saint Martin déjà propriété de la commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 300 euros. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE STE CATHERINE A LA CCDML : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Ste Catherine a sollicité son entrée dans la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 1 janvier 2018. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

TERRAIN SAINT MARTIN – EARL DU CAMUS : A plusieurs reprises le conseil municipal a discuté sur la possibilité de vendre le terrain de St Martin à EARL du Camus pour créer un lac collinaire leur servant de réserve d'eau en période de sécheresse. Les associés de l'EARL ont souhaité avoir une réponse de la part de la Mairie. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour ou contre cette cession. Un vote à bulletin secret est demandé. Le résultat du vote a donné 7 voix pour, 8 voix contre. Le Maire est cependant prêt à rencontrer à nouveau l'EARL du Camus pour discuter à nouveau sur d'éventuelles possibilités.

PRESCRIPTION DU PLU : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et la définition des objectifs et des modalités de concertation. Le conseil accepte cette délibération à l'unanimité.

TARIFS ACTIVITES JEUNES : La commission présente l'ensemble des tarifs applicables aux activités proposées aux jeunes lors des vacances scolaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces tarifs.

CONVENTION MISSION JURIDIQUE : Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de la mission juridique pour l'année 2018. Le montant est fixé à 1 207 Euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION SPA : Le conseil municipal adopte à l'unanimité et renouvelle la convention avec la SPA pour l'année 2018 à raison de 0,35 € par habitant.

APUREMENT DES COMPTES DE TVA : A la demande du Receveur, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que depuis plus de 15 ans, les comptes de TVA de la commune présentent des soldes anormaux. La reprise de l'historique des opérations n'a pas permis de trouver l'origine exacte de ces opérations. En accord avec la Direction Régionale des Finances Publiques, il y a lieu de régulariser cette situation par les écritures suivantes : titre au 7788 : 1 055,16 € et un mandat au 678 : 2 830,82 €. Le compte de dépense n'étant pas approvisionné il y a lieu de prévoir une décision modificative pour ouvrir les crédits : compte 678 : + 2 830,82 € et compte 615221 : - 2 830,82 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : La modification du périmètre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCDML) au 1 janvier 2018, avec l'arrivée de 8 nouvelles communes, nécessite de revoir la composition du conseil communautaire. Le Code Général des Collectivités Territoriales encadre la représentation des communes au sein du conseil communautaire et la répartition des sièges assise sur la base de la population municipale. Le droit commun qui s'applique en l'absence d'accord local attribue :

- 5 sièges à Saint Martin en Haut et à Saint Symphorien sur Coise,
- 2 sièges aux communes de Saint Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute-Rivoire et Montrottier.
- Les communes qui viennent ensuite, classées en fonction de leur population municipale, ont un siège.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2017, l'accord local avait été retenu ainsi le conseil actuel est composé de 35 conseillers et les conseils municipaux de St Martin et St Symphorien sur Coise avaient accepté de « libérer » chacun 1 poste permettant ainsi à Brussieu et Ste Foy l'Argentière d'avoir 2 représentants. Il est proposé de renouveler l'accord local sur la même base avec 44 conseillers communautaires, nombre minimum et maximum valide.

Le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité.

SUBVENTION STADE : Le Département du Rhône a signifié à la commune un versement de subvention à tort de 62 186,00 euros pour la réfection du stade. De ce fait il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme et de créer une décision modificative ouvrant les crédits nécessaires.

Travaux des Commissions :

- **Economique** :
 - Information concernant le Vival de Montrottier, où Carole Notin a été primée à Paris et a obtenu le trophée de la meilleure animation commerciale de tous les franchisés de France en milieu rural. Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à Carole Notin.
- **Sociale** :
 - Information est donnée par Michel Croizer sur le nouveau site de l'espace de gratuité.
 - Information sur la réunion prévue pour « les aides aux aidants ».

- **Communication :**
 - Gisèle GRANGE donne une information sur les rendez-vous de la création organisée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

- **Divers :**
 - Possibilité de vente de l'ancienne école d'Albigny (passage du service des domaines pour évaluation).
 - Café d'Albigny : Loïc Parmentier, Architecte travaille sur le dossier et présentera dans les prochains jours 3 scénarios de rénovation du bâtiment.
 - Enfouissement des lignes à Albigny par le SYDER, la commune est en attente du projet du propriétaire du bâtiment ex Subrin.
 - A réfléchir sur le devenir de la boulangerie.
 - A réfléchir sur le projet de l'entrée du village côté garage Renault.
 - Etude en cours pour la circulation et le stationnement de la mairie à la poste et de la pharmacie à la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30
Prochain Conseil Municipal le Lundi 18 décembre 2017 à 20 heures.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr